

Nouvelles règles de gestion A : Réunion du 14 avril 2011

Après le Groupe de synthèse sur les règles de gestion du 7 avril 2011, la DGFIP organise maintenant un nouveau cycle de discussion dans le cadre de réunions techniques d'approfondissement (RTA) destinées, d'une part, à approfondir les grands principes des règles de gestion et, d'autre part, à déterminer les modalités de la convergence pour chacune des filières.

Lors de la réunion du 14 avril dernier, la DGFIP a proposé le système de convergence pour arriver au système cible en matière de mutations.

Catégorie A - Inspecteurs**Année 2012**

Les systèmes entre les deux filières étaient proches, il n'y aura que peu de modifications.

Cependant en 2012, deux changements notables sont à signaler :

- Le premier concerne la part des mutations prioritaires qui serait portée à 50 % pour les Inspecteurs.
- Le deuxième change les modalités d'affectation en sortie d'école qui se feraient par intégration au mouvement général de mutation avec les titulaires, les listes d'aptitude et les examens professionnels sur la base de l'ancienneté administrative avec un interclassement à l'indice.

Le nombre de mouvements et le niveau d'affectation resteraient identiques à ce qu'ils sont aujourd'hui dans chacune des filières, le délai de séjour serait de 1 an, sauf exception, notamment pour les comptables (2 ans).

Année 2013

Il n'y aurait, comme pour les catégories B et C, qu'un seul mouvement dans la gestion publique afin de figer les situations avant le passage au système cible. La Résidence d'Affectation Nationale pourrait être mise en œuvre d'abord sur la catégorie A.

Au cours des discussions, le thème des bonifications a également été abordé.

Celles liées à la promotion de C en B par concours interne et interne spécial devraient être étendues au B en A et elles seraient cumulables avec celles liées au rapprochement de conjoint.

La DGFIP rendra ses arbitrages définitifs dans la semaine suivant le lundi de Pâques, mais il n'en demeure pas moins que si le système cible (2 mouvements, résidence d'affectation nationale, finesse d'affectation au niveau national et suite en local) est à peu près défini, la manière d'y arriver et la durée nécessaire restent encore assez floues.

Pour plus d'infos : section FO DGFIP 13 au 04 91 17 92 04 ou 05